

Conférence de presse du 30 août 2010

« Les entrepreneurs se mobilisent pour une assurance chômage sûre »

Seul le discours prononcé fait foi.

Un refus aurait des conséquences négatives pour tous !

Karin Lenzlinger, CEO de Lenzlinger Fils SA, Nänikon

Le rejet de la révision de l'assurance chômage n'est utile à personne !

Les dettes de l'AC ont massivement augmenté dans un laps de temps très court et malgré la bonne conjoncture. Des mesures s'imposent pour des raisons financières et légales, c'est pourquoi le Conseil fédéral a décidé, dès le 30 juin, qu'en cas de refus, il relèverait les cotisations salariales de 0,5 point, à 2,5 %, et introduirait un pour-cent de solidarité pour les hauts revenus.

Les entrepreneurs sont obligés de s'opposer à un renchérissement de la main d'œuvre suisse, qui figure déjà parmi les plus chères en comparaison internationale. Ils soutiennent néanmoins la présente réforme de l'AC, car elle prévoit une hausse du taux de cotisation plus de moitié inférieure et que les charges en vue de l'assainissement sont réparties sur les épaules de plusieurs acteurs économiques.

Quand les opposants affirment que, en cas de refus, il serait également possible de relever les cotisations salariales à 2,2 % seulement, ce n'est pas réaliste – comme l'a déjà indiqué M. Ineichen. Dans les faits, en cas de non le 26 septembre, les cotisations AC connaîtront une hausse deux fois plus forte qu'en cas de oui.

Ce serait un coup dur également pour les employeurs. Il faut savoir que la population devra également faire face à d'autres dépenses supplémentaires considérables qui pèseront sur les revenus. Les primes d'assurance maladie augmenteront de quelque 10 %, la TVA sera relevée à 8 % pour financer l'AI, ce qui renchérira de nombreux biens de consommation courante. Les cotisations salariales pour les APG s'alourdiront aussi l'année prochaine. Le revenu disponible des travailleurs diminuera en conséquence. Les revenus bas et moyens seront particulièrement touchés. En effet, ces hausses ont beau être modestes, elles sont importantes pour eux, en particulier au vu de leur nombre. Elles constitueront un coup dur pour ces personnes. Dans mon entreprise, active dans le secteur du second œuvre, il n'est par exemple pas rare que des employés demandent des avances sur salaire de quelques centaines de francs pour joindre les deux bouts.

La révision de l'assurance chômage s'attache à répartir le poids des dépenses entre de nombreux acteurs économiques. Toutes les personnes concernées, c'est-à-dire les travailleurs comme les employeurs, devront ainsi verser des cotisations plus élevées. Il me semble juste que des mesures soient prises également du côté des dépenses et pour corriger des incitations négatives. Ce qui compte, par contre, c'est que les prestations de base de l'AC soient conservées. Ainsi, les prestations sont également garanties pour les futurs chômeurs. Cela est important pour nous tous. En tant qu'entrepreneuse, je soutiens cette révision équilibrée.

Il est juste et équitable d'assainir l'AC grâce à des mesures axées sur les recettes et sur les dépenses. Cependant, on ne peut parler de coupes radicales du côté des prestations.

Les mesures tiennent aussi compte de la situation familiale et financière : le délai d'attente général de cinq jours actuellement n'est allongé que pour les personnes sans enfants (selon le revenu, le délai d'attente atteint dix à vingt jours). De même, la réduction de la durée d'indemnisation pour les moins de 25 ans ne concerne que des personnes qui n'ont pas de charges d'entretien. À cela s'ajoute que le

durcissement des critères définissant le caractère convenable d'un emploi ne concerne que les personnes de moins de 30 ans. Concrètement, la formation et l'expérience ne seront plus prises en considération pour déterminer si un emploi est convenable. Les autres huit critères continuent de s'appliquer pour les personnes de moins de 30 ans. Et puis, le revenu ne peut pas être trop bas. Mais il est juste que ces personnes doivent aussi accepter des emplois qui ne correspondent pas à leur formation. À cet âge le plus important est de faire des expériences professionnelles. C'est la meilleure chose à faire pour éviter une prolongation d'un épisode de chômage. Il est improbable qu'une personne décroche un poste pour lequel elle est totalement surqualifiée. En effet, dans un tel cas, l'employeur doit s'attendre à ce que la personne donne sa démission dès qu'une offre meilleure se présente.

La révision ménage aussi les chômeurs plus âgés qui ont plus de difficulté à réintégrer le marché de l'emploi. Ceux-ci bénéficient d'une durée d'indemnisation plus longue et la révision facilite leur accès aux mesures d'intégration : l'AC prend en charge les coûts même si les personnes concernées épuisent leurs indemnités journalières. De plus, cette catégorie d'assurés bénéficie d'une extension des allocations d'initiation au travail : ils ont désormais droit à douze mois supplémentaires. L'AC verse ces gains compensatoires afin de permettre aux chômeurs de reprendre pied sur le marché du travail avec un emploi est faiblement rémunéré. Au final, la situation s'améliore même pour certaines de ces personnes.

Le rejet de la révision de l'assurance chômage n'est donc utile à personne !